

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2025 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy et Dial Lepage.

Est absent : Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-01-13-01 Ouverture de la séance

2025-01-13-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-01-13-03 Adoption des derniers procès-verbaux

2025-01-13-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté.

2025-01-13-03.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 soit adopté.

2025-01-13-04 Liste des déboursés du mois de décembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 509 193,25 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2025-01-13-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 décembre 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

**2025-01-13-06 Adoption du Règlement numéro 532-24
Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2025 de même que
les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 532-24, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2025 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2025 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, lequel est identifié sous le numéro 532-24 et inscrit au livre des règlements.

**2025-01-13-07 Révision de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation
en eau potable
Acceptation de l'offre de services**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon est desservie en eau potable par un réseau d'aqueduc alimenté par des sites de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 (puits P-2);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), transmettre au ministre, tous les 5 ans, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68 et leurs mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport technique réalisé date du 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), transmettre la révision de son rapport d'analyse de la vulnérabilité de son site de prélèvement, tel qu'exigé par l'article 68;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme AKIFER pour la réalisation de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme AKIFER pour la réalisation de la révision de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 18 octobre 2024, au montant de 12 276\$ (taxes en sus).

2025-01-13-08 Déploiement de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux

fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois, d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, monsieur Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-01-13-09 ADMQ – Adhésions 2025

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soient renouvelées les adhésions de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025.

2025-01-13-10 Entente portant sur les salaires et avantages sociaux 2025

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2025.

2025-01-13-11 Service incendie et premiers répondants – allocations 2024

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2025 » soit adopté.

2025-01-13-12 Ministère des Transports Permission – travaux de voirie et permis spéciaux

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise madame Martine Ratté, directrice des travaux publics, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.

2025-01-13-13 Officialisation du nom d'une nouvelle voie de communication Chemin Thivierge

CONSIDÉRANT l'existence du chemin Thivierge sur le territoire de la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QU'une portion de cette voie est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle résidence sur cette voie;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'uniformité, la Municipalité de Saint-Siméon désire procéder à l'officialisation de ce nom sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une demande soit présentée à la Commission de toponymie du Québec afin que ce nom de voie de communication soit officialisé.

2025-01-13-14 Contribution au transport adapté pour l'année 2025

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconformer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2025 par une contribution financière de 6 551 \$.

2025-01-13-15 Office municipal d'habitation – approbation du budget 2025

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le budget 2025 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 2 852 \$.

2025-01-13-16 Autres sujets

2025-01-13-16.01 Association des travaux publics du Québec – adhésion 2025

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser l'adhésion de madame Martine Ratté, directrice des travaux publics, auprès de l'Association des travaux publics du Québec pour l'année 2025.

2025-01-13-17 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2025-01-13-18 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 30.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale